

## Trottinettes électriques :

**Alors que plus de 50% des Français ignorent que la responsabilité civile est obligatoire, APRIL Moto lance sa première assurance à destination de tous les utilisateurs de trottinettes électriques, les « e-trotteurs »**

Difficile de les ignorer dans la rue ou dans les médias, les services de trottinettes électriques en libre-service se multiplient et ne cessent de faire parler d'eux. 29% des Français ont déjà utilisé une de ces trottinettes électriques et parmi eux, 24% ont déjà eu un accident et 31% ne portaient pas d'équipement de protection au moment de la chute. La question de la sécurité des utilisateurs de trottinette électrique ainsi que celle des autres usagers de la route et des trottoirs se pose donc de plus en plus.

Alors que plus de 50% des Français ignorent que la responsabilité civile est obligatoire, APRIL Moto, filiale spécialisée en assurance deux-roues du groupe APRIL, lance la première assurance à destination de tous les utilisateurs de trottinettes électriques, les « e-trotteurs ». Cette offre unique sur le marché couvre l'utilisateur et non le matériel. Propriétaires ou utilisateurs d'un service de location de trottinettes en libre-service, peuvent donc désormais être couverts au titre de la responsabilité civile.

## Contrairement aux idées reçues, les assurances individuelles et habitation ne couvrent pas l'utilisateur de trottinette

Comme pour n'importe quel autre véhicule à moteur, utiliser une trottinette électrique nécessite d'être assuré au titre de la responsabilité civile. En effet, la loi impose aux utilisateurs de trottinette électrique d'être couverts s'ils blessent quelqu'un ou s'ils endommagent un autre véhicule. Et l'absence d'assurance peut avoir de lourdes conséquences financières en cas d'accident grave avec dommages corporels ou dégâts importants à un autre véhicule. D'autant plus, si l'utilisateur est responsable de l'accident, il ne sera pas indemnisé pour ses propres blessures.

Et contrairement à de nombreuses idées reçues, la garantie responsabilité civile de l'assurance multirisques habitation n'est que rarement adaptée à ce nouvel usage. La plupart des contrats d'assurances, via la garantie responsabilité civile (RC), ne prennent en compte que les trottinettes dont la vitesse n'excède pas 6 km/h, excluant de fait la plupart des modèles disponibles en libre-service aujourd'hui.

Du reste, la plupart des loueurs de trottinettes électriques n'incluent pas d'assurance dans leurs services et laissent à l'utilisateur l'obligation de souscrire lui-même une assurance dommages corporels et une responsabilité civile. Si les utilisateurs ne prennent pas connaissance des conditions générales de vente, ils peuvent alors circuler sans être couverts et sans avoir conscience de prendre des risques.

## CONTACTS PRESSE INSIGN

Samantha Druon  
07 64 01 74 35  
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda  
07 64 56 97 54  
ylhem.benhammouda@insign.fr



### L'innovation APRIL Moto : la première responsabilité civile liée à l'e-trottineur, quel que soit la trottinette électrique utilisée

Pour offrir une solution assurantielle facile et accessible sur ce marché émergent, APRIL Moto lance une offre de **responsabilité civile liée à l'utilisateur et non à la trottinette** : ainsi, que l'assuré utilise sa trottinette, emprunte celle d'un tiers ou en loue une en libre-service, il est toujours couvert par sa responsabilité civile. Cette approche facilite également la souscription : l'utilisateur n'a pas à fournir de justificatif d'achat ou d'abonnement à un service d'e-trottinette. Une simple pièce d'identité suffit à s'assurer.



Une souscription  
100 % online  
rapide et facile,  
pour une durée  
d'1 an

#### L'offre d'APRIL Moto prévoit par ailleurs trois options de couverture :

- La responsabilité civile est la garantie minimum requise par la loi pour pouvoir rouler en trottinette électrique. Elle couvre la prise en charge des dommages matériels et corporels que l'utilisateur pourrait causer aux autres lors de l'utilisation d'une trottinette électrique. Mais en cas d'accident responsable, si l'assuré est blessé, il ne pourra pas être dédommagé. APRIL Moto répond à cette problématique en proposant, en complément de la responsabilité civile, une garantie Protection corporelle qui indemniserait l'assuré en cas de blessures et d'invalidité (jusqu'à 100 000 € avec une invalidité  $\geq$  15%).
- L'assurance e-Trottineur inclut également une garantie mobilité qui propose une indemnité forfaitaire en cas d'aléas liés à l'utilisation d'une trottinette électrique (panne de batterie par exemple).
- **Le + de l'offre** : APRIL Moto propose également la formule Famille qui permet de couvrir tous les membres de sa famille avec un seul contrat et simplifie ainsi les démarches de souscription.

#### A propos d'APRIL Moto

Filiale du groupe APRIL, APRIL Moto est le courtier grossiste spécialiste de l'assurance deux roues (moto, scooter, cyclo 50, quad et moto verte) du groupe APRIL. Plus de 100 collaborateurs basés à Tours conçoivent, distribuent et gèrent des produits et services spécifiquement conçus pour les motards, novices ou confirmés, en direct et via un réseau de courtiers partout en France.

#### À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

#### CONTACTS PRESSE INSIGN

Samantha Druon  
07 64 01 74 35  
samantha.druon@insign.fr

Ylhem Benhammouda  
07 64 56 97 54  
ylhem.benhammouda@insign.fr

